

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2018**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 13 août 2018 à 19 h 30 au Chalet des Loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Nicole Champagne et Martine Poulin ainsi que messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue à la trentaine de personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

18-08-253

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

4. Procès-verbal : adoption des textes du mois de juillet 2018;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juillet 2018;
6. Cabinet municipal : réorganisation des dossiers municipaux;
7. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 236-18 concernant le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux;
8. Désignation d'un répondant en matière d'accommodement;
9. Règlement d'emprunt numéro 234-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants, les travaux de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et les travaux d'aménagement liés à la route : dépôt et approbation du certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 237-18 abrogeant le règlement 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants;
11. Évaluation des coûts de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et des travaux d'aménagement liés à la route : embauche d'un consultant;
12. Construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et les travaux d'aménagement liés à la route : dépôt d'une demande d'aide financière et autorisation de signature;
13. Embauche de monsieur Maxim Moreau à titre de technicien en environnement;
14. Office municipal d'habitation d'Adstock : adoption des états financiers pour l'année 2017 et du budget révisé pour l'année 2018;

Aménagement, urbanisme et environnement

15. Étude et décision concernant une demande de dérogation mineure pour le 223, rue des Alouettes;
16. 10, chemin Picard : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

17. 73, route du Mont-Adstock : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
18. 79, route du Mont-Adstock : étude et décision concernant la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;
19. Projet de réaménagement des rues Principale Ouest et Sheink financé par le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA): engagement de la Municipalité;
20. Appui au RPGLSF concernant leur demande auprès du MDDELCC suite aux dégâts causés par le mouvement des glaces du printemps dernier;
21. Exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable de la Municipalité : modification du contrat de service;
22. Vidange des trappes à sédiments : autorisation de dépenses;

#### Développement socio-économique

23. Appui au projet de centre de transformation agroalimentaire;
24. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme ClimatSol-Plus pour la réhabilitation du terrain contaminé de l'ancienne quincaillerie : engagements, autorisation de dépenses et de signature et octroi d'un mandat à un notaire;
25. Autorisation de signature pour accepter les conditions de l'offre de tolérances reçue de la Fédération des caisses Desjardins datée du 9 août 2018;
26. Confirmation à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock de l'appui financier pour la saison 2018-2019;

#### Travaux publics et voirie

27. Adoption du règlement numéro 235-18 modifiant la limite de vitesse sur le chemin Sacré-Cœur Est dans le secteur Broughton Station;
28. Travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean : octroi d'un contrat et mode de financement;
29. Déclaration de conformité pour la réalisation des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean : mandat d'honoraires professionnels;
30. Analyse laboratoire pour échantillonnage et de contrôle de la qualité dans le cadre des travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean : adoption d'un principe d'octroi de mandat d'honoraires professionnels;
31. Achat d'un chargeur sur pneu : autorisation d'appel d'offres;

#### Sécurité publique

32. Achat de bonbonnes incendie : autorisation de dépenses;
33. Achat d'un argo et d'une remorque pour le Service de sécurité incendie : autorisation de dépenses;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

34. Lignage d'un terrain de tennis au chalet des Loisirs : autorisation de dépense;
35. Tournoi de golf St-Méthode Open : autorisation de dépense;

#### Affaires diverses

36. Colloque de la Corporation de développement communautaire des Appalaches : autorisation d'inscription;
37. Consultant en ressources humaines : octroi d'un mandat d'honoraires professionnels;
38. Mandat au comité des ressources humaines de la Municipalité d'Adstock;

39. Comptes rendus des élus;
40. Période de questions;
41. Informations générales;
42. Levée de la séance.

Suite aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-08-254** *Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*  
**PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE JUILLET 2018**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes du procès-verbal du mois de juillet 2018 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarent conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-08-255** **AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2018**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 465 706.43 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-08-256** **CABINET MUNICIPAL : RÉORGANISATION DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

**ATTENDU** que le conseil souhaite effectuer une réorganisation des dossiers municipaux affectés aux conseillers municipaux;

**ATTENDU** que le conseil souhaite créer un comité sur les finances;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- de créer un comité sur les finances et que madame Nicole Champagne et messieurs Sylvain Jacques et Michel Rhéaume siègent au sein dudit comité;
- d'intégrer madame Martine Poulin au Comité des ressources humaines;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 236-18 CONCERNANT LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 236-18 concernant le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux.

Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet la réadoption du règlement concernant le code de déontologie et d'éthique des élus municipaux.

**18-08-257 DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT EN MATIÈRE D'ACCOMMODEMENT**

**ATTENDU** les obligations dévolues aux municipalités en vertu de la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux;

**ATTENDU** que la Municipalité doit désigner un répondant en matière d'accommodement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu de nommer la directrice générale à titre de répondante en matière d'accommodement.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**18-08-258 RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 234-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS, LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET LE 6<sup>E</sup> RANG ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LIÉS À LA ROUTE : DÉPÔT ET APPROBATION DU CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE**

Je, Renée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Adstock, certifie sous mon serment d'office ce qui suit :

Le registre tenu en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt numéro 234-18, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi 8 août 2018 au bureau de la Municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi en vertu du dernier alinéa de l'article 553 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, est de 2 794.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 290.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le

droit d'être inscrite sur la liste référendaire n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 290 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu que le certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 234-18 par les personnes habiles à voter, soit approuvé tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 237-18 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 224-18 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS**

Un avis de motion est donné par le conseiller Nelson Turgeon qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du règlement numéro 237-18 abrogeant le règlement numéro 224-18 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par l'achat d'équipements roulants.

Le maire dépose le projet de règlement qui a pour objet l'abrogation du règlement d'emprunt numéro 224-18.

18-08-259

**ÉVALUATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET LE 6<sup>E</sup> RANG ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LIÉS À LA ROUTE : EMBAUCHE D'UN CONSULTANT**

**ATTENDU** l'intérêt d'investisseurs privés à développer un projet récréotouristique structurant autour du mont Adstock;

**ATTENDU** les engagements du conseil à prolonger le réseau routier entre le 6<sup>e</sup> Rang et la route du Mont-Adstock;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'avoir une évaluation des coûts de réalisation d'un tel projet dans le but de déposer une demande d'aide financière;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'assigner une ressource supplémentaire requérant une spécialisation en génie civil exclusivement pour ce mandat;

**ATTENDU** que monsieur Ghislain Poulin satisfait les exigences et accepte le travail proposé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'embaucher monsieur Ghislain Poulin à titre de consultant au Service des travaux publics au salaire de 65 \$/h pour un maximum de 30 heures (maximum

de 2 500 \$) afin d'évaluer les coûts de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et des travaux d'aménagement liés à la route.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-260

**CONSTRUCTION D'UNE VOIE DE COMMUNICATION ENTRE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK ET LE 6E RANG ET LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT LIÉS À LA ROUTE : DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** l'importance du mont Adstock au plan socio-économique comme attrait touristique de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le mont Adstock a été consacré comme pôle récréotouristique régional;

**ATTENDU** la confirmation d'aides financières au ministère du Tourisme pour réaliser la mise aux normes les installations de la station de ski;

**ATTENDU** que des promoteurs privés ont signifié l'intérêt et ont d'ailleurs déjà investi plus de 325 000\$ en frais d'étude pour l'obtention des permis nécessaires pour la réalisation d'un projet (le Domaine Escapad) de plus de 30 millions de dollars;

**ATTENDU** que plusieurs résolutions d'appuis et études ont été déposées confirmant l'importance de consolider le pôle récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** la portée et les retombées socio-économiques du projet sur le plan régional;

**ATTENDU** l'engagement de la Municipalité d'Adstock pour concrétiser le projet;

**ATTENDU** l'appui régional (MRC des Appalaches, SDE de la région de Thetford) et suprarégional (Caisses Desjardins, FARR de Chaudière-Appalaches);

**ATTENDU** que le mont Adstock subit directement des conséquences depuis la fermeture des mines d'amiante puisque les compagnies minières s'impliquaient activement dans le soutien et le développement de la montagne;

**ATTENDU** l'esprit du fonds fédéral de l'Initiative canadienne de diversification économique des collectivités tributaires du chrysotile mis à la disposition des MRC des Appalaches et des Sources;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le maire, monsieur Pascal Binet, et/ou la directrice générale, madame Renée Vachon, à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, à Développement économique Canada une demande d'aide financière en vue des travaux de construction d'une voie de communication entre la route du Mont-Adstock et le 6<sup>e</sup> Rang et des travaux d'aménagement liés à la route;

- d'autoriser le maire et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document utile et nécessaire à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-261

**EMBAUCHE DE MONSIEUR MAXIM MOREAU À TITRE DE TECHNICIEN EN ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** que la Municipalité a réalisé un processus d'embauche pour pourvoir le poste de technicien(ne) en environnement;

**ATTENDU** que la candidature de monsieur Maxim Moreau satisfait les exigences de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'entériner la recommandation du Comité des ressources humaines et d'embaucher monsieur Maxim Moreau à titre de technicien en environnement selon les modalités à convenir dans la prochaine convention collective et sous réserve des tests médicaux concluants et des prises de référence reliées aux antécédents judiciaires;
- de nommer monsieur Moreau à titre de personne-ressource du Comité consultatif en environnement;
- d'autoriser monsieur Moreau à émettre les permis et certificats prévus dans les règlements d'urbanisme;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-262

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION D'ADSTOCK : ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017 ET DU BUDGET RÉVISÉ POUR L'ANNÉE 2018**

**ATTENDU** le dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation d'Adstock pour l'année 2017;

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation d'Adstock a déposé un budget révisé pour l'année 2018;

**ATTENDU** que les conseillers ont pris connaissance des documents;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- de signifier, aux dirigeants de l'Office Municipal d'Habitation d'Adstock, que les membres du conseil municipal approuvent leurs états financiers ainsi que le rapport du vérificateur pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2017;
- d'adopter le budget révisé 2018 de l'Office municipal d'habitation d'Adstock transmis le 31 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-263 *Aménagement, urbanisme et environnement*  
**ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE POUR LE 223, RUE DES ALOUETTES**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure pour un projet d'agrandissement du garage isolé au 223, rue des Alouettes visant à autoriser une superficie de 138 mètres carrés alors que le règlement de zonage numéro 69-07 permet une superficie maximale de 100 mètres carrés pour un garage isolé.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 223, rue des Alouettes aux conditions suivantes :

- les trois remises existantes devront être démolies;
- le garage ne pourra pas être utilisé à des fins d'habitations, quel qu'il soit et les propriétaires ne pourront y tenir feu et lieu.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-264 **10, CHEMIN PICARD : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet vise à aménager un enclos pour chiens contigu à un garage situé en cour latérale;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du lot 5 448 306, en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-265

**73, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que le projet consiste à l'installation d'une piscine hors terre en cour arrière;

**ATTENDU** que le projet présenté respecte l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU** que le projet privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le projet vise à conserver au maximum le couvert végétal;

**ATTENDU** que le projet soumis rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du lot 5 448 304, en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-266

**79, ROUTE DU MONT-ADSTOCK : ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que la demande déposée au Comité consultatif d'urbanisme est assujettie au règlement numéro 155-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU** que l'implantation du bâtiment met en valeur le caractère naturel du site;

**ATTENDU** que le projet d'implantation privilégie une intégration visuelle harmonieuse par rapport aux bâtiments existants et au paysage;

**ATTENDU** que le projet doit conserver au maximum le couvert végétal et ne doit pas être visible de la voie publique;

**ATTENDU** que le projet présenté ne respecte pas l'ensemble de la réglementation d'urbanisme en vigueur, mais rencontre les objectifs et les critères qui y sont applicables;

**ATTENDU** que le gabarit et la hauteur du cabanon ne créent pas d'incidence sur le paysage;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'accepter la demande relative au projet de construction présenté par le propriétaire du lot 5 448 401, en vertu de la recommandation transmise par le CCU et d'autoriser la personne chargée de l'application du règlement à délivrer les permis nécessaires selon le plan présenté. Cependant, tels permis sont assujettis aux conditions suivantes :

- le cabanon pourra être construit à l'emplacement prévu, soit en cour avant, mais ne pourra pas être visible de la voie publique. Si ledit cabanon est perceptible à partir de la rue, des arbres devront être plantés afin de diminuer sa visibilité. La personne chargée de l'application du règlement ira constater l'impact visuel du nouveau bâtiment et émettra sa prescription. Ladite prescription fera partie intégrante du permis émis et devra être respectée par le propriétaire;
- pour toute autre coupe d'arbres non prévue dans le plan proposé, tout abattage d'arbre devra être préalablement soumis au CCU;
- aucuns travaux ne faisant pas partie de la présente demande ne pourront être réalisés sans être préalablement soumis au CCU.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-267

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES PRINCIPALE OUEST ET SHEINK FINANCÉ PAR LE PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (PRIMADA): ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le réaménagement des rues Principale Ouest et Sheink;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une réponse positive du programme de subvention;

**ATTENDU** que la Municipalité doit confirmer son engagement financier auprès du MAMOT;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet de réaménagement des rues Principale Ouest et Sheink déposé dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-268

**APPUI AU RPGLSF CONCERNANT LEUR DEMANDE AUPRÈS DU MDDELCC SUITE AUX DÉGÂTS CAUSÉS PAR LE MOUVEMENT DES GLACES DU PRINTEMPS DERNIER**

**ATTENDU** que le Grand lac Saint-François est le lac de tête du bassin de la rivière Saint-François et le territoire environnant n'est pas en tant que tel un territoire en milieu inondable lorsque le lac est en dessous du « niveau maximal d'exploitation » de 290,18 mètres, tel que fixé dans le Plan de gestion du barrage Jules-Allard par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

**ATTENDU** que les permis de construction émis par la Municipalité d'Adstock le sont sur cette base, en spécifiant que le niveau maximal des eaux du Grand lac Saint-François est de 290,18 mètres et que les constructions implantées au-dessus de ce niveau ne devraient pas être en danger d'inondation;

**ATTENDU** qu'un dépassement de la cote maximale peut occasionner des dommages matériels et environnementaux importants aux propriétés et aux rives, tels ceux avérés en mai 2018;

**ATTENDU** que la gestion du barrage Jules-Allard devrait dorénavant, dans les situations de niveau d'eau élevé où le risque de dommages à la propriété est accru, intégrer de nouveaux critères critiques de gestions qui augmentent réellement le risque des dommages tels :

- la présence de glaces mobiles sur le Grand Lac-Saint-François;
- la force des vagues (vent);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock participe à la démarche du Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François, avec les quatre autres municipalités riveraines (Saint-Romain, Sainte-Praxède, Saint-Joseph-de-Coleraine et Lambton) à l'automne 2018 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin que le « niveau maximal d'exploitation » de 290,18 mètres prévu au Plan de gestion du barrage soit respecté en tout temps au Grand lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-269

**EXPLOITATION DE L'ENSEMBLE DES OUVRAGES D'EAU POTABLE DE LA MUNICIPALITÉ : MODIFICATION DU CONTRAT DE SERVICE**

**ATTENDU** que les citoyens du lac Jolicoeur sont desservis depuis 2018 par le réseau d'aqueduc de Saint-Méthode;

**ATTENDU** que l'augmentation du nombre de résidents desservis par ledit réseau demande une augmentation du nombre de prélèvements mensuels afin de respecter le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RLRQ, chapitre Q.2, r. 40);

**ATTENDU** que la Municipalité a l'obligation de répondre à ces exigences;

**ATTENDU** la proposition de modification des services professionnels de la firme Aquatech numéro 5399622\_REV1 datée du 12 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que la Municipalité d'Adstock accepte la proposition de la firme Aquatech pour la modification du contrat de service au montant additionnel de 1 090 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-270

**VIDANGE DES TRAPPES À SÉDIMENTS : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** l'installation de plusieurs trappes à sédiments pour diminuer l'apport en sédiments dans les cours d'eau et les fossés de la Municipalité;

**ATTENDU** la volonté exprimée dans le plan stratégique de se doter d'un programme systématique et planifié pour l'efficience desdites trappes;

**ATTENDU** le carnet bien chargé à accomplir pour l'année 2018 par le Service des travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'attribuer, de gré à gré, le mandat de la vidange des trappes à sédiments à « Naturive » pour un montant de 7 265,10 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Développement socio-économique*

18-08-271

**APPUI AU PROJET DE CENTRE DE TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE**

**ATTENDU** l'intérêt du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches d'établir sur le territoire de la Municipalité d'Adstock un centre de transformation agroalimentaire;

**ATTENDU** que cette mesure est inscrite dans le plan d'action du programme de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock est un partenaire du Comité de développement agroalimentaire de la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le projet d'incubateur agroalimentaire (terre-école) est en cours de réalisation et est déjà porteur de retombées pour toute la MRC des Appalaches;

**ATTENDU** que le conseil municipal a identifié très concrètement dans son plan stratégique le développement de sa zone agricole;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer le projet de centre de transformation agroalimentaire déposé par le Comité de développement agroalimentaire des Appalaches auprès de Développement économique Canada;
- d'appuyer financièrement le futur centre de transformation sur le plan des opérations si nécessaire et le cas échéant pour les deux premières années. Ce montant pourrait s'élever à environ 80 000 \$, après avoir fait l'objet d'une entente préalable entre les parties;
- d'acheminer une lettre d'appui au président du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-272

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME CLIMATSOL-PLUS POUR LA RÉHABILITATION DU TERRAIN CONTAMINÉ DE L'ANCIENNE QUINCAILLERIE ET ACHAT D'UN TERRAIN : ENGAGEMENTS, AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE SIGNATURE ET OCTROI D'UN MANDAT À UN NOTAIRE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock déposera une demande de subvention dans le programme ClimatSol-Plus pour décontaminer le site de l'ancienne quincaillerie de la Coopérative de consommateurs de St-Méthode;

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite se porter acquéreur du lot 5 449 411, actuelle propriété de la Coopérative de consommateurs de St-Méthode;

**ATTENDU** que la Municipalité procédera, à la hauteur des subventions obtenues, aux travaux de décontamination et d'aménagement de la place publique et du stationnement;

**ATTENDU** qu'à la fin des travaux, la Coopérative de consommateurs de St-Méthode souhaite acheter une partie du terrain;

**ATTENDU** que la Municipalité doit faire attester l'étude produite de caractérisation environnementale phase II afin de pouvoir déposer ladite demande;

**ATTENDU** qu'un suivi environnemental de l'eau souterraine doit être effectué et qu'un avis de contamination doit être acheminé au MDELCC;

**ATTENDU** la proposition de services numéro CR404.3 présentée par la firme Terrapex datée du 11 juillet 2018;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de services de Terrapex d'une somme de 3 610 \$, taxes en sus, pour la réalisation du suivi environnemental de l'eau souterraine, pour l'attestation de l'étude de caractérisation environnementale phase II ainsi que pour la production et l'inscription de l'avis de contamination;
- d'autoriser l'achat, à la Coopérative de consommateurs de St-Méthode, du lot 5 449 411 au montant d'un dollar;
- d'engager la Municipalité, advenant une réponse positive du MDDELCC, à décontaminer le lot 5 449 411 et à réaliser l'aménagement de la place publique et du stationnement à la hauteur des subventions à recevoir;
- de vendre à la Coopérative de consommateurs de St-Méthode, à la fin des travaux, la parcelle de terrain destinée à l'utilisation de la Coopérative selon le prorata du coût des travaux de décontamination et d'aménagement du terrain;
- de mandater un notaire et d'autoriser le maire et la directrice générale ou son substitut à signer les documents relatifs à l'achat et tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-273

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR ACCEPTER LES CONDITIONS DE L'OFFRE DE TOLÉRANCE REÇUE DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté la résolution numéro 18-05-164 afin d'obtenir le retrait du cautionnement de la Municipalité sur un prêt de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** la confirmation de plusieurs aides financières accordées à la Coopérative récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** que le conseil municipal s'attend à la concrétisation du projet du Domaine Escapad;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser le maire, monsieur Pascal Binet à signer pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, l'offre de tolérance reçue de la Fédération des caisses Desjardins afin de diminuer la caution municipale à 50 000 \$ et de la libérer complètement à la fin de la saison hivernale 2018-2019 aux conditions suivantes :

- que Desjardins confirme à la Municipalité qu'elle obtiendra les autorisations nécessaires et les servitudes requises pour l'installation d'une tour de télécommunications opérée par Bell Canada;
- que Desjardins renonce à d'éventuels droits en faveur de la Municipalité sur le terrain où elle sera installée tant qu'elle sera en activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-274

**CONFIRMATION À LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE DU MONT ADSTOCK DE L'APPUI FINANCIER POUR LA SAISON 2018-2019**

**ATTENDU** que la Municipalité octroie annuellement une aide financière à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** les besoins de la Coopérative pour l'embauche d'une ressource en marketing et en communication;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'octroyer un appui financier de 50 000 \$ à la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock en échange de service en relations publiques et en communication;
- de mandater madame Martine Poulin, conseillère membre du comité des ressources humaines et monsieur Jérôme Grondin, directeur du Service de l'urbanisme et des communications à siéger sur le comité de sélection du candidat de la Coopérative de solidarité récréotouristique du mont Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

18-08-274.1

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-18 AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN SACRÉ-CŒUR EST DANS LE SECTEUR BROUGHTON STATION**

**ATTENDU** que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

**ATTENDU** qu'une propriété se trouvant dans le périmètre urbain du hameau de Broughton Station est située à l'intérieur de la zone indiquant une vitesse de 80 km/h;

**ATTENDU** que ce résident s'est adressé à la Municipalité d'Adstock afin de diminuer à 50 km/h la limite de vitesse devant sa propriété;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Quirion et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 9 juillet 2018;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement numéro 235-18;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 235-18 modifiant la limite de vitesse sur le chemin Sacré-Cœur Est dans le secteur Broughton Station.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-275

**TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
SUR LA RUE RÉJEAN : OCTROI D'UN CONTRAT ET MODE DE  
FINANCEMENT**

Suite à nos divers appels d'offres publiques en vue d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean sur une longueur de ± 210 mètres linéaires, les firmes suivantes ont déposé, dans les délais prescrits, des soumissions conformes à notre appel d'offres. Les soumissionnaires apparaissant ci-dessous nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants, taxes applicables incluses :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
Les Constructions de l'Amiante Inc.	374 054.38 \$
Cité Construction TM Inc.	455 327.67 \$
Giroux et Lessard Ltée.	466 227.49 \$

Suite au mandat d'analyse de conformité des soumissions confié au consultant SNC Lavalin et à sa recommandation d'attribution du contrat, Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Nicole Champagne, Et résolu ce qui suit :

- d'entériner la recommandation du consultant et d'octroyer le contrat de prolongement des services d'aqueduc et d'égout et des travaux de voirie sur une longueur de ± 210 mètres linéaires sur la rue Réjean à la firme Les Constructions de l'Amiante Inc., celle-ci ayant présenté la plus basse soumission conforme à l'appel d'offres, soit un montant de 374 054.38 \$, toutes taxes incluses;
- de répartir les dépenses associées au secteur, à l'ensemble et aux propriétaires riverains et de puiser une partie des fonds à même le règlement d'emprunt numéro 142-12 pour ce qui appartient à l'ensemble;
- d'autoriser la directrice générale, madame Renée Vachon, à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tout document visant la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-276

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE  
PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE  
RÉJEAN : AUTORISATION DE DÉPENSE ET DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite prolonger les conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean dans le secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** qu'une déclaration de conformité des travaux doit être déposée au MDDELCC;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la firme SNC-Lavalin Inc. à compléter, à signer et à déposer, auprès du MDDELCC, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une déclaration de conformité pour la réalisation des travaux de prolongement

des réseaux d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean, ainsi que tout autre document exigé;

- d'autoriser une dépense de 295 \$ pour le dépôt de la déclaration de conformité auprès du MDDELCC et toutes autres dépenses encourues pour faire cheminer la demande.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-277

**ANALYSE LABORATOIRE POUR ÉCHANTILLONNAGE ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RÉJEAN : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** le projet de prolonger les conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean dans le secteur Saint-Méthode;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de confier un mandat à une firme d'ingénierie pour des services professionnels relativement au contrôle qualitatif des sols et des matériaux;

**ATTENDU** que le montant estimé du mandat est inférieur à 25 000 \$, la Municipalité peut accorder ce mandat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Renée Vachon, à procéder à un appel d'offres pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-278

**ACHAT D'UN CHARGEUR SUR PNEU : AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt numéro 234-18;

**ATTENDU** que ce règlement prévoit l'achat d'un chargeur sur pneu;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le lancement de l'appel d'offres public;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser madame Renée Vachon, directrice générale, à procéder à un appel d'offres public, publié dans un système électronique d'appel d'offres ainsi que dans le journal local.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

18-08-279

**ACHAT DE BONBONNES INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSES**

**ATTENDU** que monsieur Daniel Couture, directeur du Service de sécurité incendie, recommande l'achat de dix bonbonnes d'incendie usagées au prix unitaire de 140 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'entériner la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et d'autoriser l'achat de dix bonbonnes d'incendie au montant de 140 \$ l'unité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-280

**ACHAT D'UN ARGO ET D'UNE REMORQUE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**ATTENDU** l'appel d'offres effectué par la Municipalité pour l'achat d'un argo et d'une remorque pour le service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la réception d'une aide financière pour l'achat d'un argo;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été obtenues respectivement pour l'argo et la remorque;

<b>ARGO</b>	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
Argos Laurent Gilbert Inc.	31 500 \$
Les Tout Terrains Argo PG	34 499 \$

<b>REMORQUE</b>	
<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b>
Pro remorque	10 490 \$
VR Thetford	10 862 \$

**ATTENDU** que le produit proposé par Les Tout Terrains Argo PG est mieux équipé et adapté pour le sauvetage en milieu forestier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu ce qui suit :

- d'accepter l'offre de Les Tout Terrains Argo PG et d'autoriser l'achat d'un argo au montant de 34 499, taxes en sus;
- d'accepter l'offre de Pro remorque et d'autoriser l'achat d'une remorque au montant de 10 490 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

18-08-281

**LIGNAGE D'UN TERRAIN DE TENNIS AU CHALET DES LOISIRS : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** la demande citoyenne de procéder au lignage d'un second terrain de tennis pour pouvoir pratiquer le pickleball, une activité sportive en émergence;

**ATTENDU** que le plan d'action de la Politique des familles et des aînés prévoit comme objectif d'augmenter l'offre de loisirs;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser une dépense de 495 \$ pour le lignage d'un second terrain de tennis au Chalet des Loisirs afin de pouvoir y pratiquer le pickleball.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-282

**TOURNOI DE GOLF ST-MÉTHODE OPEN : AUTORISATION DE DÉPENSE**

Le secrétariat municipal accuse réception d'une demande de commandite et d'une invitation à participer au tournoi de golf St-Méthode Open. Ce tournoi s'est déroulé au Club de golf du mont Adstock le 11 août 2018.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'accorder une commandite au tournoi de golf St-Méthode Open sous forme de droits de jeu d'environ 40 \$;
- d'autoriser une dépense de 160 \$ pour l'inscription d'une équipe de quatre golfeurs.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

18-08-283

**COLLOQUE DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DES APPALACHES : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

**ATTENDU** que la Corporation de développement communautaire des Appalaches organise un colloque sur la ville intelligente les 27 et 28 septembre prochain;

**ATTENDU** que l'événement portera sur une réflexion sur le développement socio-économique des villes et des villages relativement au concept de ville intelligente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'autoriser l'inscription de monsieur Michel Rhéaume, conseiller municipal, au colloque sur la ville intelligente organisée par la Corporation de développement communautaire des Appalaches au montant de 390 \$. L'événement se déroulera les 27 et 28 septembre 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-284

**CONSULTANT EN RESSOURCES HUMAINES : OCTROI D'UN MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité a nommé des membres du conseil municipal pour effectuer le suivi des dossiers en matière de ressources humaines;

**ATTENDU** les préoccupations du conseil municipal pour maintenir de saines relations de travail avec les employés;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire mandater un consultant en gestion des ressources humaines pour être conseillé et faire le suivi de certains dossiers dont et non-limitativement la négociation de la convention collective;

**ATTENDU** que la dépense n'excède pas 25 000 \$ et que les références prises sur la firme retenue sont fort positives;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de mandater la firme Marc-André Paré consultant Inc. pour une banque de 100 heures équivalant à un montant de 6 000 \$ et d'autoriser le maire, monsieur Pascal Binet, et la directrice générale, madame Renée Vachon, à signer tous les documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

18-08-285

**MANDAT AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MUNICIPALITÉ D'ADSTOCK**

**ATTENDU** que madame Jessie Jacques et messieurs Guy Simoneau et Jean-Philippe Auclair ont été embauchés récemment et que tous trois détenaient une expérience en lien avec l'emploi postulé à la Municipalité;

**ATTENDU** que le conseil municipal a déjà signifié le souhait de faire reconnaître leurs années d'expérience au plan salarial;

**ATTENDU** le contexte actuel de recrutement de la main-d'œuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de mandater le Comité des ressources humaines de la Municipalité d'entreprendre les démarches nécessaires pour parvenir à un accord avec la partie syndicale et de l'autoriser à signer une lettre d'entente à ce sujet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**RAPPORTS ET COMPTES RENDUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

18-08-286

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu de lever la séance à 21h40.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

RV

\_\_\_\_\_  
Renée Vachon